Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invités à assister à l'Assemblée Générale Financière du District de Football qui se déroulera le :

Vendredi 20 novembre 2026026 à 19h00
Salle du Camélia
6 avenue des Jasmins
17100 SAINTES

Dans l'attente de se rencontrer, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

Pierrette BARROT
Présidente



ORDRE DU JOUR DEFINITIF

1. Allocution de bienvenue de **Monsieur Bruno DRAPON,** Maire de Saintes
1. Intervention Monsieur **Alexandre GRENOT,** Maire des Gonds, Conseiller départemental
2. Intervention de **M. Mathieu ARAEZ,** Président du club de l'ES Saintes,
3. Intervention de Madame **Pierrette BARROT**, Présidente du District de Football de Charente Maritime.
4. Ouverture de l'AG Financière et intervention de la Présidente, Madame Pierrette BARROT.
5. Adoption du PV de l'AG Ordinaire et Extraordinaire du 19 juin 2026 à RETAUD (vote)
6. Présentation du bilan financier 2025/26 par Monsieur Bernard CHATEAUGIRON, Trésorier Général (vote)
7. Intervention du Commissaire aux comptes et certification (M. LANGLET Christophe) (vote)
8. Affectation du résultat de l'exercice comptable (vote)
9. Présentation du budget prévisionnel 2026/27 (vote)
10. Questions diverses sur le budget.
11. Intervention Conseiller Départemental en Développement Associatif
12. PAUSE
13. Informations de la Présidente
14. Résultats des votes
15. Clôture de l'Assemblée Générale Financière.
16. Remise décorations et récompenses
17. Buffet dinatoire (participation 17€ par personne. Offert aux médaillés.)

RAPPEL IMPORTANT :

La présence des clubs à l'A.G.F. est obligatoire, une amende de 130 € sera infligée aux clubs non représentés. Seul le président ou le secrétaire est habilité à représenter son club. Tout autre dirigeant doit posséder un pouvoir signé du président. Une seule personne ne peut représenter que deux clubs, le sien et un autre et doit posséder une licence en cours de validation.